COMMUNIQUÉ FINAL DE LA 11^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS MEMBRES DE LA COMPAGNIE COMMUNE DE REASSURANCE DES ETATS MEMBRES DE LA CIMA (CICA-RE)

L'an deux mil dix-neuf et le dix octobre à Paris (République française) s'est tenue la onzième Assemblée Générale des Etats Membres de la CICA-RE sous la présidence de Monsieur Sani YAYA, Ministre de l'Economie et des Finances de la République Togolaise.

Ont participé à cette réunion :

Pour la République du Bénin

Monsieur Romuald WADAGNI

Ministre de l'Economie et des Finances Représenté par le Directeur Général des

Affaires Economiques,

Monsieur Aristide MEDENOU

Pour le Burkina Faso

Monsieur Lassané KABORE

Ministre de l'Economie, des Finances et

du Développement

Représenté par le Ministre chargé du

Budget,

Madame Edith Clémence YAKA

Pour la République du Cameroun

Monsieur Louis Paul MOTAZE

Ministre des Finances

Pour la République Centrafricaine

Monsieur Henri-Marie DONDRA

Ministre des Finances et du Budget

Représenté par le Directeur des Affaires Financières, Monétaires, des Assurances et

de la Microfinance.

Monsieur Valentin MAYERE-YOLONGUERE

- W. Hy M. & S

MA 8 CC

Pour la République du Congo

Monsieur Calixte NGANONGO Ministre des Finances et du Budget Représenté par le Directeur Général des Institutions Financières Nationales, Monsieur Constant BADIA

Pour la République de Côte d'Ivoire

Monsieur Adama COULIBALY Ministre de l'Economie et des Finances Représenté par le Directeur des Assurances, Monsieur Karim DIARASSOUBA

Pour la République Gabonaise

Monsieur Roger OWONO MBA

Ministre de l'Economie, des Finances et
des Solidarités Nationales
Représenté par le Directeur National des
Assurances,
Monsieur Olivier MEBIAME ASSAME

Pour la République du Mali

Dr Boubou CISSE
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Ministre de l'Economie et des Finances
Représenté par le Directeur du Trésor et
de la Comptabilité Publique,
Monsieur Sidi ALMOCTAR OUMAR

Pour la République du Niger

Monsieur Mamadou DIOP
Ministre des Finances
Représenté par le Directeur du Contrôle
des Assurances,
Monsieur Abdou NOMA

Pour la République du Sénégal

Monsieur Abdoulaye Daouda DIALLO Ministre des Finances et du Budget Représenté par le Directeur des Assurances, Monsieur Mamadou DEME

Pour la République du Tchad

Monsieur Tahir Hamid NGUILIN Ministre des Finances et du Budget

Pour la République Togolaise

Monsieur Sani YAYA

Ministre de l'Economie et des Finances

L'ordre du jour portait sur l'examen d'une note relative aux modalités d'application de la cession légale au premier franc à la CICA-RE d'une part et l'examen du projet de révision de certains articles de l'Accord révisé le 05 octobre 2018 portant création de la CICA-RE d'autre part.

- W. Hy M. & S MA 8 C. Co

A l'issue de la communication du Président du Conseil d'Administration de la CICA-RE sur les deux dossiers et des délibérations, l'Assemblée Générale des Etats Membres a pris les résolutions suivantes :

1ère Résolution portant adoption des modalités de mise en œuvre de la cession légale au premier franc à la CICA-RE.

L'Assemblée Générale des Etats Membres, réunie en sa 11ème session le dix octobre 2019 à Paris (République française), ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la nécessité d'encadrer la mise en œuvre de la cession légale au premier franc à la CICA-RE;

Vu l'Accord révisé le 05 octobre 2018 à Paris (République française) portant création de la CICA-RE en son article 26.2;

Considérant l'un des objectifs de la cession légale à la CICA-RE visant la rétention des primes dans les Etats Membres de la CIMA pour favoriser le financement des économies;

Considérant le compte rendu des activités du Conseil d'Administration relatives aux modalités de mise en œuvre de la cession légale au premier franc arrêtées à l'issue d'une large consultation des sociétés d'assurance de la zone CIMA;

- réaffirme son soutien aux projets initiés par le Conseil d'Administration en vue d'accroître la mutualisation des risques et d'améliorer la rétention des primes dans les Etats Membres de la CIMA;
- adopte les modalités d'application de la cession légale au premier franc telles que proposées par le Conseil d'Administration et portant, entre autres, sur les primes de réassurance, les commissions de réassurance, la participation bénéficiaire, les bordereaux de primes et de sinistres, les périodicités des comptes courants, les obligations réciproques de la CICA-RE et des sociétés d'assurance;
- décide des modalités d'application du nouveau dispositif de la cession légale en matière de réassurance dans la zone CIMA;
- approuve, en conséquence, les modifications y relatives apportées aux dispositions de l'Accord portant création de la CICA-RE.



2ème Résolution relative à la motion de remerciement au pays hôte.

L'Assemblée Générale des Etats Membres exprime ses sincères remerciements au Gouvernement de la République française pour les facilités offertes dans le cadre de la tenue de la 11ème session de l'Assemblée Générale des Etats Membres de la CICA-RE.

Fait à Paris, le 10 octobre 2019

Pour l'Assemblée Générale des Etats Membres,

Sani YAYA